

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 novembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 21 novembre 2024
à 19h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 10 octobre 2024

1-Personnel : création d'un poste contractuel d'adjoint technique à temps complet au 1er janvier 2025

2-Personnel : convention cadre pour les missions facultatives du Centre de Gestion de la Charente-Maritime

3-Personnel : synthèse du Rapport Social Unique 2023

4-Personnel : cartes cadeaux de fin d'année

5-Personnel : Assurance statutaire-contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion

6-Finances : dons à la commune pour la restauration du tableau « Le Christ en Croix »

7-Finances : remboursement de frais

8-Finances : décision modificative

9-Finances : subventions communales

10-Enfouissement des réseaux aux Guillons : devis Sdeer et Orange

11-Demande de subvention au Conseil Départemental : enfouissement des réseaux aux Guillons

12-DETR 2025 : parc paysager

13-Rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement 2023

14-Demande de convention de passage Enedis

15-Antenne relais SFR aux Abaupins

16-Acquisition d'une parcelle de terrain à La Loubatière

17- Tarifs de location des salles communales

Questions diverses

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Le vingt et un novembre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2024

*Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, M. DUBREUIL David, M. GALLET Jean-Michel, Mme
OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

*Excusés : Mme DUC Marylène (pouvoir à Mme Oger), Mme GUILLOUT Florence, M.
MARCHADIER Bruno (pouvoir à M. Ambert)*

Absents : M. CRESPIN François

Secrétaire de séance : M. BRUN Xavier

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 10 octobre 2024, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 10 octobre 2024, est adopté à l'unanimité.

1-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET AU 1ER JANVIER 2025

21.11.2024.01

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025

Durée hebdomadaire de travail : 35h00

- Services techniques : voirie, espaces verts, entretien des bâtiments...
- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 366 (Décret 2023-519 du 28 juin 2023)
- Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2-PERSONNEL : CONVENTION CADRE POUR LES MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

21.11.2024.02

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération. La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG17.

Seules certaines missions (médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) font l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique.

Le Conseil d'administration du CDG17 peut, au cours d'une année civile, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives.

Il peut également procéder, en cours d'année, à une révision d'une ou plusieurs missions et/ou des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.

Dans ce cas, ces évolutions s'appliquent à la convention en cours, à la date fixée par la délibération du Conseil d'administration du CDG17, sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1er janvier 2025 (ou à la date de sa signature, si elle est postérieure) et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Après avoir entendu l'exposé,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-34 à L. 452-48,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-09-3 du 4 septembre 2024 approuvant les termes de la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, et autorisant le Président à la signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- d'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,
- d'autoriser Madame le à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3-PERSONNEL : SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

21.11.2024.03

La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a instauré l'obligation pour toutes les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique. Ce rapport doit désormais être réalisé chaque année. Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Ce document est présenté au Conseil Municipal à titre informatif.

4-PERSONNEL : CARTES CADEAUX DE FIN D'ANNEE

21.11.2024.04

Madame le Maire rappelle que la loi autorise un employeur public à verser des prestations de ce type au titre des œuvres sociales, à condition d'une circonstance précise, comme c'est le cas des fêtes de Noël.

Elle propose donc, d'attribuer un chèque cadeau pour Noël aux agents de la commune, d'un montant maximum de 160 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer un chèque cadeau d'un montant maximum de 160,00 € au début de l'année 2024 aux agents de la commune :
- Décide que le montant attribué sera variable au prorata du temps de travail :
 - jusqu'à 28h59 /semaine : 80 €
 - de 29h00 à 35h00/semaine : 160 €

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5-PERSONNEL : ASSURANCE STATUTAIRE-CONTRAT DE GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION

21.11.2024.05

La commune assume, pour les agents titulaires, la charge financière des indemnités journalières versées lors des arrêts maladie, des congés maternité, des accidents du travail, etc...). Pour les agents Ircantec une partie est prise en charge par la CPAM d'où le taux de cotisation moindre.

La commune a souscrit un contrat d'assurance dit statutaire pour assurer ce risque et percevoir le remboursement des sommes versées à ses agents.

Comme pour l'assurance prévoyance, le Centre de Gestion 17 a lancé une consultation pour un contrat groupe auquel la commune avait participé. Candidat retenu par le CDG : Relyens Mutual et Life Insurance.

	Taux Cigac 2024	Taux CDG 17 au 01.01.2025	Taux Cigac 2025 *
Agents Cnracl	8.24 %	7.09 %	7.15 %
Agents Ircantec	1.49 %	1.01 %	1.05 %
Franchise agents Cnracl	20 jours si maladie ordinaire	15 jours si maladie ordinaire	20 jours si maladie ordinaire
Franchise agents Ircantec	20 jours si maladie ordinaire	10 jours si maladie ordinaire	20 jours si maladie ordinaire
Frais de gestion agents Cnracl		0.32 %	
Frais de gestion agents Ircantec		0.05 %	

*Appel Mme Menet-Groupama, le 07.11.2024, pour nous informer des nouveaux taux 2025.

La proposition du CDG 17 a été reçue en Mairie trop tard pour que l'on puisse respecter les délais de résiliation du contrat Cigac. Mais la commune pourra, si elle le souhaite, adhérer au contrat CDG au 01.01.2026.

6-FINANCES : DONS A LA COMMUNE POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU « LE CHRIST EN CROIX »

21.11.2024.06

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dons de particuliers, reçus en Mairie pour la restauration du tableau « Le Christ en Croix » pour un montant total de 230.00 €.

Le Conseil Municipal accepte les dons des personnes ci-dessus désignées et les remercie de cette contribution à la sauvegarde du patrimoine communal.

Madame le Maire est chargée d'effectuer les démarches nécessaires à l'encaissement de ces dons.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

7-FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

21.11.2024.07

Madame le Maire informe les membres du Conseil que des frais ont été engagés par elle-même et un agent lorsqu'il n'a pas été possible de régler par mandat administratif, elle sollicite le remboursement de ces frais :

Nathalie Mousset, employée communale	achat de 2 jeux Circino, Charente-Maritime (<i>facture Créacom Games</i>)	36.07 €
Lyliane Signat, maire	Carburant, frais de transport de l'ancien copieur de l'école (<i>facture Géodis</i>)	141.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu des justificatifs des dépenses présentés, décide de rembourser les frais engagés par Mme Mousset et Mme Signat.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

8-FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

21.11.2024.08

Sujet ajourné

9-FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES

21.11.2024.09

Le Conseil vote les subventions suivantes :

---Société de Chasse de Saint Sulpice d'Arnoult	500.00 €
---Amitiés Saintonge Banfora	100.00 €
---OnaCVG	70.00 €

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

10-ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX GUILLONS : DEVIS SDEER ET ORANGE

21.11.2024.10

Madame le Maire présente les devis du Sdeer pour les travaux d'enfouissement des réseaux aux Guillons/Pigeonnier

Travaux Sdeer	EP 408-1035	EP 408-1040	EP 408-1043	EP 408-1044	
	Reprise EP Rue des Guillons/du Pigeonnier - 20 candélabres	Reprise EP Rue des Guillons/du Pigeonnier	Tx EP Rue des Cerisiers/du Puits/de l'Arnoult	Tx EP Rue des Guillons/du Pigeonnier	
Total dossier	38 728,65	57 468,11	26 934,95	28 810,76	151 942,47
Participation Sdeer	19 364,33	28 734,06	13 467,48	14 405,38	75 971,25
Part communale	19 364,32	28 734,05	13 467,47	14 405,36	75 971,20

Travaux Telecom	Rue des Guillons	Rue des Cerisiers	
Total TTC	53 387,40	74 001,77	127 389,17

Après étude des devis, le Conseil Municipal valide les devis présentés et mandate Madame le Maire à leur signature.

Le Conseil Municipal prend acte également des conventions présentées par le Sdeer pour la réalisation des travaux de génie civil.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les dites conventions et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

11-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX GUILLONS

21.11.2024.11

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune s'est engagée dans l'enfouissement des réseaux aux villages des Guillons et du Pigeonnier

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques seront réalisés par le SDDER qui prend en charge 50% du montant de ces travaux.

La commune a confié au SDEER les travaux de génie civil relatif à l'enfouissement des réseaux télécom. Le montant de ces travaux s'élève à 106 157.64 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux télécom et en présente un budget prévisionnel :

Montant des travaux HT	106 157.64 €
Subvention Cons. Départemental 35%	37 155.00 €
Autofinancement - emprunt	69 002.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

12-DETR 2025 : PARC PAYSAGER

21.11.2024.12

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet des travaux de requalification du parc de la Mairie.

Ce projet a pour objet de :

- requalifier l'espace enherbé en cœur de bourg
- retravailler l'articulation de cet espace avec l'aire de jeux et le parcours sportif situé à proximité de l'école primaire
- supprimer la haie déperissant séparant l'espace en deux
- créer un parc de centre-bourg favorisant les interactions intergénérationnelles

Une demande de subvention a été déposée sur ce projet au titre du fonds vert et auprès du Conseil Départemental.

Considérant que les taux des subventions du Conseil Départemental et du Fonds Vert ont été surévalués, Madame le Maire propose déposer un dossier au titre de la DETR 2025 avec un nouveau plan de financement

Montant de la dépense HT	34 166.67
Conseil Département 30%	10 250.00
Fonds Vert 20%	6 833.00
DETR 2025 30%	10 250.00
Auto-financement	6 833.67

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient le projet de requalification du parc de la Mairie
- approuve le nouveau plan de financement.
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2025
- charge Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

13-RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2023

21.11.2024.13

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les documents ont été transmis aux membres du Conseil avec la convocation à la réunion de ce jour.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

14-DEMANDE DE CONVENTION DE PASSAGE ENEDIS

21.11.2024.14

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans son courrier en date du 04 octobre 2024, Enedis sollicite de la commune une autorisation de passage sur la parcelle ZL0003 au lieu-dit « Les Abaupins » pour établir une canalisation souterraine et la pose de plusieurs coffrets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

---valide la convention de servitudes établie par Enedis

---autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

15-ANTENNE RELAIS SFR AUX ABAUPINS

21.11.2024.0

Information de Madame le Maire sur l'installation d'une nouvelle antenne pour améliorer la qualité du réseau.

Projet inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Calendrier des travaux : trimestre 1 : 2025

Caractéristiques d'ingénierie radio :

-2G, 3G, 4G et 5G avec antenne à faisceaux fixes de gain 17 dBi

-5G avec antenne à faisceaux orientables de gain 24 dBi

Avant et après travaux



16-ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA LOUBATIERE

21.11.2024.16

Lors du bornage de la rue de la Place à La Loubatière, il a été proposé que la commune acquière une portion de terrain à Mme Dupeux (parcelle A1036) afin que l'alignement de la rue du Tilleul et de la rue du Four Banal soit au droit le long de la parcelle 1036. Cela facilitera la circulation et améliorera la sécurité dans le village.

La surface à acquérir est de 13 m² environ selon le plan de bornage. Prix d'achat : 10 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle A1036, située sur la commune de Saint Sulpice d'Arnoult, pour une surface d'environ 13 m² au prix de 10.00 € le m².

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce bien et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant dont l'acte notarié à venir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

17- TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

21.11.2024.17

Le Conseil Municipal révisé les tarifs de location de la salle polyvalente et de la cure. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

		1 journée	2 jours	jour supplémentaire
<u>Salle polyvalente</u>	Habitants de St Sulpice d'A.	115 €	175 €	85 €
	Habitants hors commune	190 €	280 €	130 €
Associations communales	Gratuité			
	Manifestations payantes (type loto, concours de belote...)	60 €	--	--
Associations hors commune		130 €	--	--
<u>Salle de la Cure</u>	Habitants de St Sulpice d'A.	90 €	140.00 €	--

<u>Cautions</u>	
Salle polyvalente et salle de la Cure	
Cautions dommages aux biens	300 €
Cautions nettoyage	150 €

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Accès aux abords de l'Arnoult : M. Gallet intervient sur la servitude de passage le long des cours d'eau. Une information sur cette loi sera faite à M. Daniel Boiteau, président du Syndicat Pont l'Abbé Amont (article L2131-2 du CGPPP).

Dangerosité du carrefour du Bourg : M. Gallet émet son inquiétude sur la vitesse des véhicules descendants dans le bourg sur la RD 122. Une réflexion est faite sur un dispositif pour faire baisser la vitesse ? Pourquoi pas un rétrécissement de la chaussée au début du plateau ?

Aide aux devoirs : Présentation de l'aide aux devoirs proposée par l'heure civique. Un courrier sera remis aux parents des enfants de la commune avec une réponse souhaitée sous 8 jours (06.12.2024).

Compte rendu du Conseil d'Ecole par Patrick Poch, qui revient sur une interrogation des parents sur la mise en place d'un « chef de table » à la cantine. Il a été également demandé de faire un cheminement couvert entre les nouvelles classes et le préau.

Travaux des eaux pluviales aux Guillons : bassin de rétention d'eau : les travaux sont en cours et avancent à un bon rythme.

Les travaux des eaux pluviales aux Guillons sur la RD 122 devraient commencer le 02 décembre 2024.

Les travaux sur la RD 122 à l'entrée du Bourg sont terminés.

Invitation de M. PLASSARD Christophe, député, pour accueillir sa nouvelle collaboratrice le vendredi 29 novembre 2024 à 18h00 dans la salle des fêtes de la commune. L'ensemble du Conseil est invité.

Dimanche 1er décembre 2024 : repas du Bel Age. Une soixantaine de personnes sont inscrites à ce jour.

Samedi 07 décembre 2024 : Entre 17h30 à 20h30, soirée « 1000 étoiles avec le Père Noël ». Isabelle Oger présente la manifestation à venir.

La séance est levée à 22h30.